Image not found or type unknown

Plainte pour coups et blessures

Par **Gabriel Malherbe**, le **17/10/2018** à **15:17**

Bonjour,

Je sollicite votre aide pour obtenir des réponses à mes questions.
Je m'excuse par avance si je ne suis pas ds la bonne section du forum, mais je n'ai pas l'habitude de ce type de problème...

Je vous expose les faits :

J'étais à une fête intergénérationnelle dans la nuit du samedi au dimanche, et je me suis battu avec une personne vers 2h30 du matin.
Cette personne m'a frappé d'un fort coup de canne dans la tête, au niveau de la tempe, sans raison (je ne lui ai pas parlé, ni même regardé). Je suis descendu des marches ou je me trouvais pour m'expliquer avec lui. Un ami, qui était avec lui, m'a ceinturé, pendant que lui m'assénait 2 coups de poings. J'ai réussi à me dégager, je l'ai frappé, projeté au sol, et lui ai asséné un coup de genoux dans le visage.
La bagarre a été séparée.

Voici mon problème :

Cette personne souhaite porter plainte contre moi, pour coups et blessures sur un handicapé (a priori, il est bien handicapé, d'ou la canne...).
Il s'est fait prescrire de l'ITT a priori (non vérifiable pour moi, je le crois sur parole). Il a, toujours d'après lui, 3 côtes cassées, et 3 points de suture à la tête.
Il a des amis témoins de la bagarre, tout comme j'ai des amis de mon côté qui ont vu ce qu'il s'est passé.

Deux questions pour ma part :

Il me laisse le choix entre lui rédiger une lettre d'excuses, et ainsi laisser tomber la plainte, ou aller au tribunal.

Je n'ai rien contre lui faire une lettre d'excuses, mais ne risque-t-il pas de l'utiliser contre moi pour ensuite porter plainte?

Que risque-je si nous allons au tribunal? Pour moi je me suis défendu de manière légitime (également, dur d'imaginer son handicap vu la force du coup qu'il m'a porté).

De mon côté, j'ai des photos de mon hématome sur le visage, prises juste après l'altercation.

Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet?

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **17/10/2018** à **21:25**

Bonjour
Vous ne souhaitez donc pas contre attaquer ?, vous étiez en état de légitime défense...

Par **Gabriel Malherbe**, le **17/10/2018** à **21:35**

Le problème, c'est que ma légitime défense est en effet nécessaire, mais ma réponse était disproportionnée ...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés